AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-75 68661

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée

B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

Rue St-Jean prolongée - BALMA

C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin n° 47 (1ème envoi) - 11 juillet 1975.-

VIGNE

- Mildiou : Les pluies des 3 et 4 juillet, parfois abondantes (Ouest du Gers, Lot, Aveyron, Tarn) ont permis de nouvelles contaminations et des taches sortent actuellement dans les vignes mal protégées. Cependant, la situation de la plupart des vignes demeure très saine dans l'ensemble. Les raisins deviennent de moins en moins sensibles et la croissance du feuillage se ralentit progressivement.

En conséquence, on pourrait attendre le plus possible pour effectuer un nouveau traitement général afin de ne le mettre en place que lorsqu'une période pluvieuse sera annoncée. Choisir alors un produit à longue persistance d'action.

- Black-rot : De nouvelles taches consécutives aux contaminations produites lors des pluies du 26 juin apparaissent actuellement. D'autres vont sortir à partir du milieu de la semaine du 14 au 20 juillet. Le traitement dirigé contre le mildiou permettra de combattre également le black-rot.

- Tordeuses de la grappe (Cochylis et Eudemis) : Le deuxième vol de papillons se poursuit dans les secteurs les plus précoces, assez modérément (Ste-Cécile, Lardel dans le Tarn, Fronton dans la Haute-Garonne) et a commencé dans le Gers, le Tarn-et-Garonne, le Lot).

Dans les situations précoces, les toute premières pénétrations commencent à se produire et une application spécifique soignée pourrait être mise en place à partir du 15 juillet. Ailleurs, partout où une présence notable de chenilles a été constatée au cours du mois de juin, intervenir vers la fin de la semaine du 14 au 20 juillet.

- Scaphoïdeus littoralis (Vignoble de l'Armagnac) : Dans les vignes où l'on redoute la flavescence dorée, on pourrait utiliser, pour combattre les tordeuses de la grappe, un produit à base soit de méthomyl à 37,5 g MA/hl (Lannate), soit de parathion acaricide à 30 g de parathion à l'hectolitre.

- Empoasca flavescens (Cicadelle provoquant le "grillage" du bord des feuilles) : Le niveau de population de cet insecte est très variable d'une vigne à l'autre. Si l'on constate la présence d'une larve en moyenne par feuille, le comptage étant fait sur 100 à 200 feuilles, on peut traiter avec l'un des insecticides suivants : azinphos (40 g MA/hl), formothion (50 g MA/hl), méthidathion (30 g MA/hl), méthomyl (37,5 g MA/hl), oxydéméton méthyl (25 g MA/hl), parathion (30 g MA/hl), phosalone (60 g MA/hl).

- Araignées rouges et jaunes : Jusqu'à présent, le niveau de population de ces acariens n'a pas justifié d'intervention particulière. Surveiller les parcelles habituellement attaquées et intervenir, le cas échéant, avec un acaricide spécifique en choisissant un produit dont les effets secondaires connus sur la faune auxiliaire sont les moins nocifs : dicofol (Keltane, Sovifol), tétradifon (Tédion émulsion), ou encore cyhéxatin (Plictran), ce dernier produit est surtout actif contre l'araignée rouge (P. ulmi).

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher : Le deuxième vol se poursuit avec intensité et l'activité sexuelle de l'insecte est très vive.

a) Protection des pousses (pépinières, vergers en formation) : Effectuer un nouveau traitement avec l'un des produits cités dans le bulletin n° 46.

b) Protection des pêches (là où la récolte le justifie) : Effectuer un traitement entre le 15 et le 17 juillet compris :

- sur les variétés à récolter avant le 24 juillet, avec un produit à base soit de .../...

P64

mévinphos (50 g MA/hl), soit de dichlorvos (125 g MA/hl).

- sur les variétés à récolter à partir du 1er août, avec l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale du pêcher autres que le mévinphos ou le dichlorvos.

- Carpocapse des prunes : Le dernier vol se poursuit avec intensité et l'activité sexuelle est très vive. Dans les vergers où la récolte justifie une protection, appliquer un nouveau traitement à partir du 17 juillet avec un produit à base soit de phosalone, soit d'azinphos, si ce dernier n'a pas été encore employé lors des précédentes applications, ceci en raison des risques d'envahissement par les araignées rouges.

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

- Psylle du poirier : On constate actuellement une vive activité de ce ravageur. Dans les plantations envahies, employer un produit efficace à la fois contre le carpocapse et le psylle : azinphos méthyl, méthidathion, phosmet. L'adjonction d'un mouillant augmente sensiblement l'efficacité du traitement.

- Carpocapse des pommes et des poires : Si le traitement conseillé pour les premiers jours de juillet a pu être effectué et s'il n'a pas été délavé, il est inutile actuellement d'envisager une nouvelle application dirigée contre ce ravageur.

/ TOUS ARBRES FRUITIERS /

- Araignée rouge (P. ulmi) : On assiste actuellement à une intense activité de cette espèce à la faveur des journées très chaudes que nous subissons. Dans les vergers envahis, effectuer un traitement en employant un acaricide d'été dont les effets secondaires connus sur la faune auxiliaire sont les moins nocifs : dicofol (Kelthane,Sovifol), cyhéxatin (Plictran), tétrasul (Animert). Préférer les applications à volume/hectare normal aux applications à bas ou très bas volume.

/ CULTURES LEGUMIERES /

- Septoriose du cèleri : Les pluies orageuses devraient être favorables à l'installation de la maladie. Poursuivre la protection avec l'un des produits cités dans notre précédent bulletin.

- Mildiou et Alternaria de la tomate : Effectuer un nouveau traitement dès l'annonce d'une nouvelle menace de pluie avec l'un des produits cités dans le bulletin n° 46.

- Pomme de terre : Dans les cultures situées en altitude, placer un nouveau traitement contre le mildiou en le retardant le plus possible jusqu'à l'annonce d'une perturbation.

/ GRANDES CULTURES /

- Pyrale du maïs : Le vol de 1ère génération de pyrale, commencé depuis plus d'un mois, a été anormalement échelonné cette année. Nous rappelons que les traitements sur maïs en production ne sont généralement pas justifiés. Sur maïs semence, des essais réalisés ces dernières années ont démontré que ces traitements pouvaient être rentables dans certaines conditions et notamment lorsque des dégâts ont lieu depuis plusieurs années dans le même secteur. Dans ce dernier cas, une application de microgranulés à 25 Kg. de produit commercial à l'hectare peut être envisagée. Le traitement sera effectué environ une semaine avant le début de la castration en choisissant un produit à faible toxicité (bactospeine, dipel, gardona ou volaton).

M. FREYDIER.-

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON, E. JOLY, G. MELAC.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-